

CONSEIL COMMUNAL  
GLAND

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 19 juin 2014

Le président, M. Moritz de Hadeln, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale.

Il salue la présence de Mmes et MM. les Conseillers, de Mmes et MM. les Municipaux, ainsi que de la presse et du public.

Il remercie l'huissier et l'huissier-suppléant pour leur présence et la préparation de la salle ainsi que le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de celle-ci.

### 1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 55 Conseillers et Conseillères.

10 personnes sont excusées (Mmes Natacha Bello, Emilie Chitra, Marika Thévenaz et MM. Heinz Beutler, Gregory Bovet, Marcel Brauch, Samuel Freuler, Christian Gander, Redouane Lazreq, David Marandola). Deux absents (MM. Larry Sarrasin et Marek Swierkosz).

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour.

Le Bureau n'a pas reçu de motion, de postulat, ni d'interpellation.

Vous avez constaté le rectificatif de l'ordre du jour selon la convocation du 15 mai 2014 après le report du préavis municipal N°66 relatif à la demande de crédit pour l'élaboration du Plan partiel d'affectation (PPA) "Gare sud", ont été ajoutés: les préavis municipaux N° 67 concernant le remplacement de la conduite d'eau sous pression située à l'Avenue du Mt-Blanc et N° 68 relatif à l'acquisition d'une fraction de la parcelle N° 436 d'une superficie de 6'142 m<sup>2</sup> sise au lieu-dit «En Vertelin»; l'assermentation d'une Conseillère; l'élection d'un membre à la Commission des finances; l'élection et l'assermentation d'une secrétaire-suppléante.

L'ordre du jour est donc le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> mai 2014.
3. Communications du Bureau.
4. Assermentation de 1 Conseillère.
5. Communications de la Municipalité.

#### Préavis avec décision en un seul débat

6. Comptes de l'exercice 2013.
7. Rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2013.

#### Préavis avec décision

8. Préavis municipal N° 60 relatif à l'abrogation de l'art. 95 du Règlement du Conseil communal.
9. Préavis municipal N° 61 relatif à la modification du Règlement du Conseil communal.

10. **Préavis municipal N° 62** relatif à la motion de M. Moritz de Hadeln et consorts «Mesure contre l'augmentation du coût de la vie par la taxe aux déchets».
11. **Préavis municipal N° 64** concernant:
  - l'extension du droit de superficie en faveur du Tennis Club de Gland pour la construction d'une halle de tennis au lieu-dit «En Bord»;
  - l'autorisation de cautionner un emprunt que pourrait contracter ladite société.

### Première lecture

12. **Préavis municipal N° 63** relatif à la construction d'un bâtiment destiné à l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) comprenant la structure "Pause-Déj.", des activités parascolaires et des salles de classe sur le site du Centre scolaire des Perrerets.
13. **Préavis municipal N° 65** relatif au règlement communal concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire.
14. **Préavis municipal N° 67** concernant le remplacement de la conduite d'eau sous pression située à l'Avenue du Mt-Blanc sur le tronçon compris entre la Route de Begnins et la Rue du Midi.
15. **Préavis municipal N° 68** relatif à l'acquisition d'une fraction de la parcelle N° 436 d'une superficie de 6'142 m<sup>2</sup> sise au lieu-dit «En Vertelin».

### Autres objets

16. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Jeannette Weber «Qu'entreprend la Municipalité contre le "littering" dans notre commune?».
17. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Catherine Labouchère «Incivilités et sécurité à Gland: bilan et perspective» (2<sup>e</sup> réponse).

### Divers

18. Nomination du Bureau du Conseil pour l'année 2014 – 2015.
  - élection du président
  - élection du 1<sup>er</sup> vice-président
  - élection du 2<sup>e</sup> vice-président
  - élection de deux scrutateurs
  - élection de deux scrutateurs-suppléants
19. Nomination de la Commission de gestion.
20. Nomination d'un membre à la Commission des finances.
21. Election et assermentation d'une secrétaire-suppléante.
22. Divers + propositions individuelles.
  - La discussion est ouverte sur cet ordre du jour.
  - M. Cretegnny: concernant le préavis N° 68, il s'agit bien de 6'023 m<sup>2</sup> et non 6'142 m<sup>2</sup> comme indiqué initialement, merci de rectifier.
  - La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### *Décision*

*L'ordre du jour est accepté, sans avis contraire ou abstention.*

*Avec les arrivées de Mme Béatrice Saxer-Brown et de MM. Martial Cosandier, José Da Silva, le nombre de Conseillers présents passe à 58.*

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> mai 2014.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### *Décision*

*A une large majorité, sans avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> mai 2014.*

## 3. Communications du Bureau

- Le 6 mai s'est déroulé au refuge la traditionnelle fondue des présidents, l'occasion de rencontrer ou de revoir de nombreuses personnalités qui se sont engagées pour notre commune et le Conseil.
- Le 7 mai, le président s'est rendu à l'apéritif offert à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire du FC Gland auquel participaient plus de 300 personnes.
- Le 8 mai s'est déroulé le Duel intercommunal "La Suisse bouge" au Centre sportif "En Bord".
- Le 10 mai, inauguration au Centre sportif "En Bord" de la grande fresque du Skatepark.
- Le 12 mai, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil de ce soir.
- Le 18 mai le Bureau a procédé au dépouillement de quatre sujets fédéraux et d'un cantonal. Notre Commune fut la première des villes du Canton à communiquer ses résultats à la Préfecture.

Sur les 6'236 électeurs inscrits, plus de 56% ont voté:

Soins médicaux de base: L'objet a été accepté par 3'071 électeurs contre 296, 77 bulletins blancs et 3 nuls, soit accepté par 89,1% des bulletins valables.

Pédophiles ne travaillant plus avec enfants: L'objet a été accepté par 2'429 électeurs contre 980, 72 bulletins blancs et 1 nul, soit accepté par 69,7% des bulletins valables.

Salaires équitables: L'objet a été refusé par 2'559 électeurs contre 880, 50 bulletins blancs et 1 nul, soit refusé par 73,3% des bulletins valables.

Loi Fonds Gripen: L'objet a été refusé par 2'276 électeurs contre 1'138, 73 bulletins blancs et 3 nuls, soit refusé par 65,2% des bulletins valables.

Sauver Lavaux: L'initiative a été refusée par 2'074 électeurs contre 908, 107 bulletins blancs, 155 sans réponse et 31 nuls. Le contre-projet a été accepté par 2'092 électeurs contre 806 et 239 sans réponse. 2'200 électeurs ont choisi le contre-projet contre 694 et 243 sans réponse, soit 67,2% ont accepté le contre-projet.

A noter que plusieurs électeurs ont omis d'utiliser exclusivement l'enveloppe jaune à la fois pour le fédéral et le cantonal, laissant hors enveloppe leur vote cantonal, ce dont le Bureau ne pouvait tenir compte.

- Le 23 mai, en de nombreux lieux s'est déroulée la "Fête des voisins"; celle de Cité-Ouest fut animée par un orchestre de musique folklorique.
- Le 27 mai, reçu de la Préfecture les instructions pour le dépouillement des votations du 28 septembre concernant les deux objets soumis aux électeurs.
- Les 5 et 6 juin, le président, les deux vice-présidents et la secrétaire ont procédé à l'audition de quatre candidates pour le poste de secrétaire-suppléante du Conseil. Le Bureau propose deux candidatures au Conseil. Six personnes avaient postulé jusqu'à la date limite du 31 mai, mais entre-temps, deux ont retiré leur candidature.
- Le 6 juin, reçu de M. Jean-Daniel Grandjean sa lettre de démission du Conseil communal et de la Commission de naturalisation, avec effet immédiat. Lecture en est faite.
- Le 14 juin a eu lieu à Mauverney, au Théâtre de Grand-Champ et aux Perrerets, la Fête de la musique avec plusieurs nouveautés; ce fut un grand succès jusque tard le soir.
- Le 17 juin, la Commission culturelle s'est réunie une deuxième fois depuis le 13 mai et s'est penchée en priorité sur l'aménagement de la Place de la Gare nord. La Municipalité a nommé Mme Claudia Cela en remplacement de Mme Anne-Marie Finini, démissionnaire.

## Assermentation de 1 Conseillère

- M. Di Felice au nom de l'UDC, présente Mme Isabelle Wegmann, remplaçant M. Jean-Daniel Grandjean, démissionnaire. Elle est née dans le Canton de Genève, y a effectué toute sa scolarité jusqu'au diplôme de l'Ecole de commerce, puis partira effectuer un séjour à Londres. De retour, Mme Wegmann occupera divers postes dans des banques, des hôtels, une compagnie d'aviation et un cabinet d'avocat. Elle continue à se perfectionner en suivant régulièrement des cours. En 1986, elle a fait l'Ecole de recrues dans les SCF et a été formée comme secrétaire d'Etat-major. Promue caporal, elle est incorporée à l'EM CA1 et y a effectué tous ses jours de service pour terminer avec le grade de sergent. Mariée, maman de 4 enfants, elle réside à Gland depuis 1997. Merci de lui réserver bon accueil.
- Le président invite Mme Isabelle Wegmann à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.
- La nouvelle Conseillère, après lecture du serment, promet de le respecter.
- Le président la félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

*Compte tenu de cette assermentation et de l'arrivée de M. Lee Kaufmann, le nombre de Conseillers présents passe à 60.*

## 5. Communications de la Municipalité

**Gérald Cretegny, syndic** (Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques).

- **Personnel:** M. Olivier Chalande, concierge, ayant eu un accident est remplacé par M. Alain Pernet. Le 25 août, arrivée de Mme Carine Guazzoni, auxiliaire à la Pause Déj. Pour effectuer les travaux de nettoyage dans les collèges, 8 jeunes hommes et 3 jeunes filles ont été engagés.

**M. Olivier Fargeon, municipal** (Equipements et espaces verts. Gestion des déchets).

- **Routes:** la pose des poutres métalliques du pont de la route de Luins s'est déroulée dans la nuit du 16 au 17 juin et a nécessité une fermeture de l'autoroute. A partir du 28 juin, la route de Luins sera fermée pour 2 mois afin de permettre la démolition du pont existant et le ripage du nouveau pont. Des flyers, tout ménage, seront distribués prochainement à la population, puis au fur et à mesure; les autres interventions seront communiquées via la presse, le pilier public ou le site internet de la commune.
- **Réseau d'eau potable:** les travaux sont en cours à la station du Montant avec la modification de la 3<sup>e</sup> et dernière chaîne de traitement; cette dernière devrait entrer en fonction dans 2 semaines environ. Il ne restera alors plus que les aménagements techniques et informatiques.
- **Préavis terminés:** préavis 91, déposé le 23 août 2010, îlot modérateur rue de la Paix/rue de l'Etraz: montant accordé: Fr 122'600.-, facturé: Fr. 108'944.50, soit 11% en moins. La clôture tardive est due aux négociations et inscriptions au Registre foncier.  
Préavis 15, déposé le 30 janvier 2012, réfection parcelle de la rue de la Combe, pose d'un éclairage public, remplacement de la conduite d'eau potable: montant accordé: Fr. 153'000.-, facturé: Fr. 109'618.95, soit 28% en moins.

**M. Daniel Collaud, municipal** (Finances. Promotion économique. Sports. Santé. Domaines et forêts).

- **Finances:** renouvelé un emprunt de 4 mio avec échéance fin juin en l'augmentant de 1 mio pour le porter à 5, au taux de 0,20% sur 1 mois. Passablement de préavis ont été votés par le Conseil, 13 mio vont devoir encore être décaissés et avec les prochains paiements, il faudra légèrement augmenter l'endettement. La masse salariale des frontaliers a augmenté de 55,6 à 58,8 mio entre 2012 et 2013.
- **Sport:** au Duel intercommunal "La Suisse bouge", 290 heures de sport ont été effectuées par les Glandois, résultat un peu inférieur à Nyon, notre partenaire. Le défi sera relevé en 2015 avec quelques modifications et comme souhait une participation en augmentation. Les comptes de la saison 2013-2014 de la patinoire se montent à Fr. 180'490.25 contre Fr. 177'082.90 la saison précédente, soit un léger

dépassement par rapport au budget qui était de Fr. 170'000.-. Le résultat est positif tant au niveau de la fréquentation que de l'utilisation. Le léger surcoût provient principalement de l'agrandissement de 25% de la surface de glace.

- **Diagnostic communautaire:** le printemps des Séniors a eu lieu le 14 juin et a rencontré un très vif succès avec une belle participation dans laquelle il y avait 8 dames de 90 ans et plus.
- **Santé:** l'hôpital de Nyon-Rolle (GHOL) et son association ont eu leurs assemblées générales. La situation financière est saine, de même que l'évolution des hospitalisations. La durée de séjour baisse de 0,1 jour et il y a une forte augmentation, plus de 10%, de l'utilisation des urgences. Eléments marquants en 2013: au-dessus des urgences, mise en service d'une unité de chirurgie ambulatoire avec des surfaces plus grandes, la création de 4 cabinets médicaux et en décembre 2013, après validation par le Canton, création de 10 nouveaux lits supplémentaires en utilisant les anciennes surfaces. La construction du nouvel EMS de Rolle avec une activité gériatrie et psychogériatrie à 50-50, soit environ 50 lits à disposition. La collaboration avec la Fondation la Côte pour une présence d'une infirmière dans les urgences de l'hôpital de 19h. à 07h. plus le Week-end. Le projet "FormOL" (Formation des médecins omnipraticiens de l'Ouest lémanique), mis en place par l'hôpital de Nyon, est destiné à développer la relève des médecins généralistes. L'issue positive en collaboration avec la ville de Nyon du dossier "Parking" afin d'améliorer l'accueil des patients et visiteurs. Les travaux ont débuté en mars et devraient se terminer en septembre 2014.

*Avec les arrivées de Mmes Charlotte Gabriel, Christelle Giraud-Nydegger et de M. Cyril Gallay, le nombre de Conseillers présents passe à 63.*

## **M. Thierry Genoud, municipal** (urbanisme et bâtiments).

- **UAPE «Perrereets»:** en août, l'enquête publique va anticiper sur la décision du Conseil communal du 11 septembre et ceci afin de tenir les délais d'exécution pour mise à disposition en août 2015.
- **Passage inférieur sous voies CFF:** la Municipalité est en train de finaliser le projet avec les CFF et il n'est pas évident de leur faire entendre ses préoccupations, de faire évoluer leur projet et de leur faire comprendre qu'il s'agit aussi pour la Municipalité de l'axe de mobilité Nord-Sud plus qu'un simple accès aux quais. La Municipalité a encore quelques décisions à prendre ces prochaines semaines pour arriver à un projet efficace et intéressant pour chacun. A mi-août, les CFF enverront le projet réalisé à l'OFT.
- **GARE – SUD:** la Municipalité a repoussé la décision d'appel d'offres sur invitation. Sur les 3 bureaux invités, un a répondu, un s'est excusé et un n'a rien dit. La Municipalité a décidé de stopper cet appel d'offres juridiquement valable et a envoyé une lettre recommandée à celui qui a répondu, mais son rendu est hors de la cible financière fixée. Donc, appel d'offres arrêté, droit de recours, délais du recours pour aller après de gré à gré pour trouver un bureau qui fait une offre. La Municipalité est satisfaite ou non ou alors il faut recommencer. En automne, présentation au Conseil du budget pour l'élaboration de la planification Gare Sud sur la base d'un PPA et de son règlement.
- **Subventions «efficacité énergétique»:** sont stoppées à partir de fin juin. Le budget (Fr. 108'000.-) a déjà été utilisé pour les capteurs solaires, les PAC et l'isolation de bâtiments. En fin d'année, une nouvelle liste sera proposée avec peut-être d'autres sujets qui méritent subventions et sensibilisation pour les subventions 2015.
- **Préavis terminés:** Préavis 92 Montoly II, budgété Fr. 7'270'000.-, dépensé Fr. 7'500'000.- soit un dépassement de Fr. 230'000.- qui est dû aux travaux faits pour recevoir le SBU et SIE avec quelques petites modifications du projet initial.  
Préavis 88 Place de la Gare, budgété Fr. 4'256'000.-, dépensé Fr. 3'855'000.-, soit un solde Fr. 431'000.- représentant un peu plus de 10% du montant alloué et qui provient essentiellement du revêtement initialement prévu, sans garantie suffisante, et qu'il a fallu changer par la suite.  
Préavis 8 UAPE Mauverney, budgété Fr. 3'418'000.-, dépensé Fr. 3'367'000.-, solde Fr. 51'000.-.

- **Permis de construire:** 2 permis de construire ont été contestés auprès de la CDAP (Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal), l'un concerne l'Hôtel des Avouillons avec le bâtiment de bureaux et l'autre la surélévation du bâtiment anciennement Rapp.

### **Mme Isabelle Monney, municipale** (Affaires sociales. Culture. Culte).

- **Fondation de la Côte:** le CMS de Gland enregistre une hausse importante de ses activités et la Fondation de la Côte a cherché des solutions pour le désengorger en décidant d'en créer un nouveau. Ce dernier, dénommé CMS de Gland Ville sera en activité sur le site de Eikenøtt et répondra ainsi à tous les clients domiciliés sur la commune de Gland. Ceux domiciliés sur les autres communes seront desservis, comme auparavant, par le CMS de Gland Région situé à Montoly. La Fondation de la Côte a décidé de nommer au 1<sup>er</sup> juillet, Mme Abilorme Beuve, responsable du centre Gland Région et M. Coluni responsable de celui de Gland Ville. Cette ouverture coïncide avec le départ de Mme Oggier, responsable du CMS de Gland depuis 2005 et qui a décidé de donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle.
- **ARAS:** le Conseil intercommunal de l'ARAS a eu lieu le 12 juin à Montoly et les comptes ont été acceptés à l'unanimité. En 2013, le nombre de dossiers RI traités par le CSR de Nyon a augmenté de 8% pour atteindre 805 dossiers à fin décembre. Concernant les comptes, celui intitulé "Autorités et administrations ARAS" verra une redistribution aux communes à raison de Fr 0.60 par habitant; celui intitulé "Subventions aux associations", redistribution à raison de Fr. 1.85 par habitant et celui intitulé "Agence d'assurances sociales", redistribution de Fr 1.00 par habitant.
- **Épicerie mobile Caritas:** notre ville a choisi de devenir partenaire de Caritas Vaud pour proposer une épicerie Mobile à ceux qui ne disposent pas d'un revenu minimal. Elle se trouvera à l'intérieur d'un bus, qui rayonnera à travers les différentes régions du Canton ne possédant pas d'épicerie Caritas. Le bus desservira notre ville à raison d'une fois par semaine et sera certainement positionné à Montoly. Il proposera une palette de 150 produits dont 10 de première nécessité aux prix plus bas que ceux du marché. Les épiceries font appel à des chômeurs ou à des jeunes adultes en difficulté pour la vente et la gestion des stocks. Plusieurs villes ont déjà répondu positivement à ce projet. Le bus offert par les Transports publics fribourgeois a été présenté le 17 juin à Lausanne.
- **Bâtiment A2, Eikenøtt et Coopelia:** lors de la présentation du préavis pour le DDP (Droit distinct permanent de superficie) en faveur de la Coopérative Coopelia, la commune avait demandé un cautionnement solidaire au Canton et récemment celui-ci a décidé d'y participer à raison de 1 mio.
- **Culture:** le 14 juin a eu lieu la Fête de la musique aux Perrerets. Le soleil fut présent, le résultat très réjouissant, la programmation de belle qualité et la fréquentation d'un excellent niveau. Le nouveau concept écoresponsables a porté ses fruits, puisque la Voirie a pu constater une réelle amélioration au niveau des déchets qui, habituellement, jonchaient le sol. Merci aux: comité, personnel communal, associations et sociétés locales, Fanfare de Gland, Chœur mixte «Le Chêne» qui ont œuvré à la réussite de cette édition. L'Open Air aura lieu du 15 au 19 juillet aux Perrerets. Les films présentés seront: Qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu? The Grand Budapest Hotel. Les Vacances du petit Nicolas. Transformers. Dragons 2. Les billets sont en vente sur la billetterie informatique de la commune, site Gland.ch ou directement au Greffe municipal.

### **Mme Christine Girod, municipale** (Accueil Petite enfance. Jeunesse. Ecole).

- **Établissements primaire et secondaire:** les dernières mise-en-place de l'organisation de la bascule HarmoS entre primaire et secondaire se concrétisent et arrivent en phase finale. Comme prévu, les déménagements entre les Tuillières et Grand-Champ auront lieu cet été. Au niveau primaire, les travaux au sein du secrétariat suivent leur cours, selon la planification donnée afin de permettre une reprise du travail du secrétariat pour préparer la rentrée scolaire.
- **Relax Corner:** instauré depuis octobre 2013, le Relax Corner, situé sur la mezzanine du restaurant scolaire de Grand-Champ, offre un espace de jeu et de détente aux élèves durant la pause de midi. Une

présence de 2 adultes est assurée par VIVAG et le CRL, ce qui donne à cet endroit un caractère intergénérationnel et très accueillant. Dès la rentrée d'août 2014, un partenariat sera instauré avec la Ludothèque de Nyon. Une fois par mois, une ludothécaire viendra compléter l'équipe et amènera des jeux. Le Relax Corner est un projet génial, mais pour assurer sa pérennité, nous avons besoin de bénévoles supplémentaires. Toutes les personnes intéressées par ce projet seront les bienvenues. Un chaleureux merci est adressé à l'équipe en place pour tout le travail réalisé.

- **Réseau d'accueil des Toblerones (RAT):** le 22 mai, le Conseil intercommunal du RAT a accepté la demande d'adhésion de la Commune de Le Vaud. Le nombre des communes est de 16.
- **Accueil de la Petite Enfance:** la crèche Colibri à Eikenøtt ouvrira ses portes le 1<sup>er</sup> août 2014. Elle a une capacité d'accueil de 44 places.
- **Centre aéré:** ouvrira ses portes le 7 juillet. Quelques places sont encore disponibles. Les informations se trouvent sur le site internet de la commune. 12 monitrices et responsables vont s'occuper et animer le Centre durant les 7 semaines de vacances, pour une fréquentation d'environ 17 à 21 enfants par jour. Merci à toutes les personnes qui s'engagent.
- **DSR:** dès la rentrée, le prix du repas servi au restaurant scolaire augmentera de Fr. 1.-, soit Fr. 8.- pour le repas enfant et Fr. 10.- pour le repas adulte. La même logique est appliquée pour les repas de la PauseDéj.
- **Activités parascolaires:** en raison des travaux de façades au Collège des Perrerets, la réorganisation des classes a dû être repensée pour l'attribution des locaux. Les deux classes utilisées par la Pause-Déj ont été rendues à l'Etablissement primaire et la Pause-Déj se rendra dans la "Salle des pas perdus" à Grand-Champ pour une année scolaire. A la rentrée 2015, sous réserve de l'acceptation du préavis 63, la PauseDéj rejoindra le nouveau bâtiment des Perrerets. D'autres activités parascolaires, comme les devoirs surveillés primaire des Perrerets auront également lieu dans la "Salle des pas perdus". Pour ces deux activités, les élèves seront pris en charge à la sortie de l'école des Perrerets par les animatrices, puis raccompagnés.
- **Fête du Chêne:** aura lieu le 3 juillet à 19h00. Le cortège réunira quelques 850 élèves du primaire, 30 élèves de la Fondation de Vernand et les enfants des crèches du Colibri et de La Ruche. Divers stands seront installés aux Perrerets et chacun y est cordialement invité.
- **Promotions secondaires:** auront lieu le 2 juillet à 18h00 à Grand-Champ.

### **M. Michael Rohrer, municipal** (Sécurité publique. Population. Transports publics).

- **Pompiers:** la création de l'Association intercommunale SDIS Gland-Serine était espérée pour le 1<sup>er</sup> juillet, après quelque 3 ans de laborieuses négociations, mais l'entêtement et le refus d'adhérer de l'une des communes va retarder la chose. A ce jour, ni le préfet, ni les Services compétents du Canton n'ont pu donner de pistes pour débloquer la situation et faire avancer le dossier. Ce refus de participer risque même d'obliger à faire revoter les statuts, vu que la péréquation financière prévue devra être modifiée. Il est désolant de constater à quel point cette commune d'irréductibles peut nuire à la bonne marche de certains dossiers concernant de nombreuses autres communes et les prendre ainsi en otage. Deux journées cantonales de formation des Jeunes Sapeurs-pompiers (JSP) ont eu lieu les 17 mai et 14 juin à la Ballastière. Vaud a une des sections des JSP les plus actives de Suisse et permet ainsi de former la relève de nos pompiers, puisque ces jeunes peuvent directement intégrer un SDIS, au terme de leur formation à leurs 18 ans révolus.
- **Sécurité publique:** Vaud a publié les statistiques policières de la criminalité 2013. Il est constaté une baisse du nombre total d'infractions de l'ordre de 8% pour la ville de Gland, par rapport à 2012, mais par contre une hausse d'infraction à la Loi sur les stupéfiants de 58%. Ces chiffres sont à prendre avec prudence, car cette augmentation est aussi due à l'opération STRADA, qui visait particulièrement le trafic de stupéfiant et qui a conduit à de nombreuses interpellations. Le rapport est sur le site du Canton. ([http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dse/polcant/fichiers\\_pdf/Polcant\\_13/Statistiques\\_2013/01-Rapport\\_annuel\\_Vaud\\_2013\\_V\\_FINALE\\_C.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dse/polcant/fichiers_pdf/Polcant_13/Statistiques_2013/01-Rapport_annuel_Vaud_2013_V_FINALE_C.pdf))

On peut constater une baisse générale de l'insécurité à la longueur du rapport hebdomadaire de la gendarmerie, celui-ci ayant passé de 3-4 pages hebdomadaires à deux pages ces derniers mois.

- **Contrôles de vitesse:** le "Visispeed" est depuis quelques temps régulièrement posé dans les rues où il est constaté des problèmes de vitesse excessive. Le nombre de dépassement et les vitesses relevées sont par endroits inquiétants. Les données récoltées sont transmises toutes les semaines à la gendarmerie ainsi qu'au bureau des radars. Au vu des chiffres transmis, ce dernier nous a annoncé venir faire prochainement des contrôles répressifs.
- **Naturalisations ordinaires:** accordées à Mmes et MM. Ana Da Silva Cruz Ribeiro, Rafaela Cruz Ribeiro, Álvaro Cepeda Ribeiro, Anikath Das, Tara Das, Marie-France Ferdyan, Nathalie Gendron, Catherine Peguet, Roland Peguet, Chiara Mosca et Giovanni Mosca.

## PREAVIS AVEC DECISION EN UN SEUL DEBAT

### 6. Comptes de l'exercice 2013.

- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances précise qu'il faut bien lire: sous remarque en dernière page, comptes 2013 et non 2012, puis il lit les conclusions recommandant d'accepter les comptes 2013 tels que présentés.
- La discussion est ouverte.
- Mme Labouchère: remercie la Commission des finances pour son rapport, ses commentaires et le très bon résumé permettant d'anticiper les décisions qui seront prises par le Conseil. Page 3, l'antépénultième paragraphe concernant la diminution de 30% des personnes morales a retenu toute son attention. Des décisions cantonales seront prises prochainement concernant la fiscalité des entreprises et elle souhaite que la Municipalité, dans sa réponse au postulat de M. Gallay, soit particulièrement exhaustive sur ce point afin de permettre aux Conseillers de se déterminer lors de décisions à prendre.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### *Décision*

*A une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte les comptes 2013.*

### 7. Rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2013.

- M. Lock, rapporteur de la Commission de gestion, en remplacement de M. Marandola, lit d'abord les vœux, puis les conclusions recommandant d'accepter le rapport de la Municipalité pour 2013 et de décharger cette dernière pour l'exercice écoulé.
- La discussion est ouverte.
- Mme Labouchère: trouve le rapport de la Commission un peu trop succinct, difficile de comprendre les remarques. Elle souhaiterait qu'il soit un peu plus étoffé, explications et commentaires sont les bienvenus et avoir des pages numérotées.
- M. Nicolet: signale une erreur, page 54 du rapport, composition du comité VIVAG, le trésorier est M. Nicolet et non M. Nicolier, merci de rectifier.
- M. Cosandier: est du même avis que Mme Labouchère, de plus il déplore le peu d'informations sur l'énergie: combien de m<sup>2</sup> de panneaux solaires ont-ils été posés? Quelles sont les économies de CO<sub>2</sub> et celles de l'énergie générées, que ce soit au niveau de la population ou de la commune? etc. Il souhaite que cela soit plus étoffé à l'avenir. L'année dernière, il avait demandé le taux de vacance et ne l'a pas trouvé cette année, qu'en est-il?
- Mme Monney: le taux de vacance est inférieur à 0,4%; il sera mis dans le rapport.
- M. Moulin: relève que la consommation de mazout des Perrerets a augmenté de 72%, qu'en est-il?



- M. Th. Genoud: le remplissage des cuves se fait différemment. Au moment où l'on a besoin de mazout elles sont remplies ce qui fait que cela peut sauter sur un exercice plutôt que sur un autre, c'est pourquoi il y a une différence et il y a aussi eu une vidange de la piscine qui a causé un peu d'écart.
- M. G. Grandjean: concernant le registre des entreprises, on trouve en 2011: 4555 places de travail, en 2012: 5873 et en 2013: 5392, soit 500 de moins. Le chiffre de 2012 est-il erroné?
- M. Collaud: oui, 2012 est erroné. La différence s'explique par la mise à jour faite auprès des entreprises. Jusqu'en 2008, les sociétés radiées et celles ayant cessé leur activité figuraient également dans le décompte du registre des entreprises. 247 sièges transférés et sociétés inactives radiées en 2011. 580 mutations ont été effectuées sur le fichier des entreprises en 2013: radiations, transferts, cessations d'activité, nouvelles entreprises. 171 entreprises en moins, 381 emplois en moins, suite à l'introduction de la taxe sur les déchets, ce qui a permis de faire une mise à jour et une épuration car passablement de données étaient fausses. Le chiffre de 2013 est celui qui est juste.
- M. G. Grandjean: la Municipalité peut-elle donner des explications sur ses recours contre les décisions de la Commission communale de recours en matière d'impôts?
- M. Fargeon: pour le moment, les cas sont toujours pendants auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### *Décision*

*A une large majorité, sans avis contraire ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le rapport de gestion sur l'exercice 2013.*

## **PREAVIS AVEC DECISION**

### **8. Préavis municipal N° 60 relatif à l'abrogation de l'art. 95 du Règlement du Conseil communal.**

- Mme Labouchère, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### *Décision*

*A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis N° 60 relatif à l'abrogation de l'art. 95 du Règlement communal, soit: d'abroger l'art. 95 du Règlement du Conseil communal.*

### **9. Préavis municipal N° 61 relatif à la modification du Règlement du Conseil communal.**

- Mme Labouchère, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### *Décision*

*A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis N° 61 relatif à la modification du Règlement du Conseil communal, soit:*

*- de modifier l'art. 12, dernier alinéa, comme suit:*

*Le secrétaire du Conseil ne doit pas être conjoint, partenaires enregistrés ou personnes menant de fait une vie de couple, parent ou allié en ligne directe ascendante ou descendante, ou frère et sœur du*

président, ni employé supérieur de la commune (Cadre, Chef de service).

- de modifier l'art. 27, 4<sup>e</sup> alinéa, comme suit:

En cas d'accord du Conseiller, la convocation et les annexes peuvent lui être envoyées par voie électronique.

- de modifier l'art. 59, 1<sup>er</sup> alinéa et 2<sup>e</sup> alinéa, comme suit:

Le Conseil se réunit en principe dans la Maison de commune. Il est convoqué par écrit conformément à l'art. 27 par son président, à défaut par son vice-président ou, en cas d'empêchement de ceux-ci, par un des membres du Bureau. Cette convocation a lieu à la demande de la Municipalité ou du cinquième des membres du Conseil.

Le président a le droit de convoquer le Conseil de sa propre initiative, sous avis de la Municipalité.

## **10. Préavis municipal N° 62 relatif à la motion de M. Moritz de Hadeln et consorts «Mesure contre l'augmentation du coût de la vie par la taxe aux déchets».**

- M. J.-Ph. Genoud, rapporteur de majorité de la Commission technique, lit les conclusions recommandant de refuser le préavis tel que présenté.
- M. Uebelhart, rapporteur de minorité de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté en apportant l'amendement suivant: *«d'autoriser la Municipalité à procéder au versement exceptionnel et unique d'un montant de Fr. 30.- par personne assujettie à la taxe ou par contribuable si le premier destinataire évoqué n'est pas légal. Ceci sous forme d'un bon à faire valoir auprès des artisans et petits commerçants locaux intéressés à participer à cette action. Le Conseil se garde la possibilité, après analyse de la démarche, de reconduire à bien plaire cette action».*
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant de refuser le préavis tel que présenté.
- Le président précise qu'il sera d'abord discuté sur l'amendement proposé qu'il relit et il sera passé au vote, puis la discussion continuera sur le préavis dans son ensemble et son vote.
- La discussion est ouverte sur l'amendement.
- Mme Labouchère: ne comprend pas ce que veut dire: si le premier destinataire n'est pas légal? La deuxième phrase peut partir d'une bonne intention, mais cela ne respecte l'égalité de traitement au sens de l'art. 4 de la Constitution fédérale, donc l'amendement ne pourra pas être accepté puisqu'il ne le respecte et il en va de même à la troisième phrase: de reconduire à bien plaire cette action, car elle ne peut être légale au sens de la Constitution.
- M. Collaud: la Municipalité demande de refuser cet amendement. Mis à part l'aspect légal, la Loi dit qu'il faut avoir des comptes équilibrés sur un compte affecté, donc on ne peut pas l'utiliser pour le ménage courant. Pour ce compte, au niveau des déchets, nous arrivons à une couverture de 97%. Ce qui est demandé dans cet amendement, c'est de donner quelque chose en prenant entre les recettes pour les déchets et les charges, on voit que l'on n'a pas ce montant-là. La Municipalité salue tout le travail fait par l'ensemble des Glandois, car si le tri n'avait pas été fait, les charges auraient été beaucoup plus importantes et la Municipalité aurait été dans le devoir, à un certain moment, d'équilibrer les charges et d'augmenter la taxe. Il ne faut pas oublier, non plus, que toute une série d'aides ont été données à l'ensemble des Glandois, par exemple: ramassage tous les mercredis des déchets biodégradables; récolte du plastique à la déchèterie, contrairement à d'autres endroits, ce qui représente une diminution de près de 50% de sacs achetés, simplement par rapport à cette mesure; pour les personnes n'ayant pas la possibilité de se déplacer à la déchèterie, le travail est fait par l'intermédiaire d'une équipe de la Voirie entourant les gens de l'Espérance. Avec la taxe à Fr. 70.-, beaucoup d'efforts ont été fait; on n'a pas l'équilibre et on attend les 3 ans pour voir où en est.
- Mme Gabriel: de compenser cette hausse d'impôts déguisée, on peut le faire de manière intelligente en faisant profiter les petits commerces glandois. Ils seraient certainement ravis que la ville encourage à consommer local. Merci à la population pour les efforts fournis en triant les déchets. Pour elle, ceux qui refusent cet amendement envoient un signe très clair à la population qui a mal vu l'introduction de cette taxe et aux commerçants. Elle invite à accepter le préavis amendé.

- M. Uebelhart: il s'agit seulement de favoriser un geste concret de la part des Autorités à sa population et c'est aussi l'occasion de mener une campagne d'informations et de communications qui ne peut que déboucher sur la poursuite de la dynamique positive et réjouissante relevée à plusieurs reprises par la Municipalité. Le rapport de minorité soutient 4 principes: l'incitation, la reconnaissance, l'encouragement et le soutien. Une Autorité comme la nôtre peut aussi faire un geste de sa propre décision sans se référer uniquement à tous les articles de Lois ou Règlements. Il est vrai que nous avons besoin d'argent, les comptes de la commune ne sont pas si florissants, notamment pour construire la nouvelle déchèterie. A son avis, nous faisons fausse route en produisant plus de déchets pour avoir plus de déchèterie pour les recycler encore plus. Il faut faire prendre conscience à la population que le meilleur des déchets, c'est celui que l'on ne produit pas et d'aller dans le sens de la diminution des déchets plutôt que dans la construction pour recevoir encore plus de déchets à recycler.

- M. Fargeon: rappelle que la première chose que la Municipalité a faite lors de son installation c'est de respecter les Lois; lui dire d'aller dans l'inégalité est quelque chose qu'elle ne peut pas faire. La population augmente et la déchèterie, même avec des horaires élargis, ne permet pas d'accueillir la population qui doit se défaire de ses déchets. Avec le nombre de véhicules s'y rendant, plusieurs mesures ont été prises pour réduire le risque d'accidents. Les périmètres de gestion du Canton incitent les commerces à mettre à disposition des récupérateurs de déchets et certains commencent à faire le pas; malgré cela les personnes se retrouvent avec des déchets à la maison. Pour trier plus judicieusement, il faut augmenter le nombre d'exutoires et proposer encore plus de tris. Il serait excellent si on pouvait avoir moins de déchets, c'est sûr.

Il ne faut pas dire: si vous ne faites pas ce geste, les petits commerçants ne vont pas se sentir soutenus et de rappeler qu'ils ont la possibilité, lorsqu'ils sont petits, d'avoir des prestations qui leur permettent justement d'être considérés comme des citoyens. Ils ont une taxe unique de Fr. 200.- leur permettant d'aller à la déchèterie et ils peuvent utiliser les ramassages porte-à-porte ordinaires et méthanisables. Dire que la Municipalité doit faire un effort généreux en prenant de l'argent pour le redonner sous une autre forme, il a de la peine à l'accepter, ce n'est pas une bonne méthode. Les personnes ont fait d'excellents efforts; 20% d'amélioration au niveau du tri des déchets c'est remarquable, mais qui a fonctionné qu'avec un impact financier. Il espère que d'ici peu, on pourra se passer de cet impact financier et revenir à une solution qui fonctionne sans avoir à changer la taxe au sac, mais n'y croit pas, de même que ses collègues des périmètres du Canton et ceux d'autres cantons.

Dans le rapport de majorité de la Commission technique, 2<sup>e</sup> page, dans les questions posées à M. de Hadeln, la réponse est: *«il n'y a pas eu non plus d'exclusion de M. le Municipal comme nous l'avons entendu»*. Il ne veut pas laisser passer ça et pour clarifier les propos, il reprend le PV de la séance du 15 novembre 2012, page 21:

*«Mme Labouchère: s'étonne que dans le rapport, il ne soit pas fait mention de la Municipalité qui normalement assiste à toutes les Commissions, elle aimerait savoir pourquoi.»*

*M. Fargeon: a proposé 3 dates à la Commission et au motionnaire à l'issue de la dernière séance du Conseil; il attend toujours l'invitation.*

*M. Favez: une Commission nommée pour prendre en considération une motion appartient entièrement au Conseil communal et non à la Municipalité. La Commission peut siéger sans la présence d'un municipal, ce qui a été choisi par les membres de la Commission.*

*M. de Hadeln: il s'agissait de décider si cette motion devait être renvoyée ou non à la Municipalité. Il ne voit pas comment le municipal peut être le discutant et le réceptionnaire de la motion».*

- Mme Villaine: propose l'amendement suivant: *«D'autoriser la Municipalité à mettre à disposition 2 billets de cinéma par ménage pour une séance de l'Open-Air à Gland».*

- M. Cretegnny: la Municipalité demande de refuser cet amendement. Imaginons que 2 personnes par ménage viennent à l'Open-Air, il faudrait plutôt un terrain de foot que la place des Perreretts pour accueillir tout le monde. Que ce soient des bons chez les commerçants, des billets de bus ou de cinéma, ce n'est pas équitable, tout le monde ne pourra pas les utiliser de la même manière. Il ne faut pas aussi oublier les questions de légalité, comme déjà évoquées.

- M. Mawjee: où trouvera-t-on l'argent pour financer toutes ces propositions? Sera-ce sur la marge d'autofinancement, sur des impôts supplémentaires? Nos comptes sont-ils excédentaires et avons-nous

suffisamment de bien dans notre caisse pour financer ces actions? Chers collègues, pensez qu'il faudra financer toutes ces "gentillesse" de votre poche.

- Mme Villaine: la réponse faite par la Municipalité de distribution des billets de bus n'était pas non plus équitable et la réponse que nous avons n'est pas légale, merci d'en prendre acte.
- M. Fargeon: on peut donner à tout le monde ces Fr. 3.-; la seule chose, c'est qu'ils seront pris sur le Social et sur l'impôt. Dans les 2 amendements proposés, l'ensemble des destinataires ne sont pas touchés de la même manière. Comment toucher tous les commerçants et comment offrir à toute la population d'aller à l'Open-Air, sachant qu'il y a 600 places par jour sur 5 jours, le calcul est vite fait.
- M. Uebelhart: parle simplement d'un geste. La Municipalité en a déjà fait pour la population sans que l'on parle sur le plan légal. Ils sont possibles et la Municipalité en a la compétence. Au-delà de ce geste, c'est la possibilité qu'on a de le soutenir. Au départ, c'est une dépense, mais toute dépense qui est accompagnée d'une communication, d'une promotion, d'un encouragement peut aussi se retourner sous forme d'un bénéfice à long terme. Cette dynamique prendra peut-être 10 ans, mais à la longue elle sera payante pour tout le monde, pour la société, pour l'ensemble des contribuables de la commune.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Le président précise qu'il sera d'abord passé au vote sur le sous-amendement, puis sur l'amendement.

#### *Décision concernant le sous-amendement*

*Par 9 oui, 42 non, 7 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse le sous-amendement.*

#### *Décision concernant l'amendement*

*Par 9 oui, 42 non, 8 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse l'amendement.*

- La discussion continue sur le préavis.
- Mme Villaine: il s'agit là d'une situation kafkaïenne; soit nous acceptons le préavis et refusons une rétrocession d'une aide sur la taxe aux déchets, ce qui est inacceptable, soit nous acceptons la réponse ridicule de la Municipalité de Fr. 3,- par personne. Pour manifester notre mécontentement, elle encourage les Conseillers à s'abstenir de voter sur ce préavis, puisqu'il n'y a pas de bonne réponse à lui donner.
- M. Collaud: la Municipalité remercie les Conseillers pour avoir refusé ces 2 amendements et invite à faire de même pour le préavis.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### *Décision*

*Par 39 oui, aucun avis contraire, 16 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse le préavis N° 62 relatif à la motion de M. Moritz de Hadeln et consorts «Mesure contre l'augmentation du coût de la vie par la taxe aux déchets», soit:  
de ne pas autoriser la Municipalité à distribuer une réduction d'une valeur de CHF 3.- sur les Transports urbains de Gland pour tous les habitants, pour une zone Mobilis, pour une heure.*

### **11. Préavis municipal N° 64 concernant:**

- **l'extension du droit de superficie en faveur du Tennis Club de Gland pour la construction d'une halle de tennis au lieu-dit «En Bord»;**
  - **l'autorisation de cautionner un emprunt que pourrait contacter ladite société.**
- M. Ghedira, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
  - M. Barioni, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis amendé.
  - La discussion est ouverte.

- M. Collaud: rappelle que dans le PV de la séance du 1<sup>er</sup> mai, M. Th. Genoud avait expliqué que la mise à l'enquête anticipée permettait de gagner une année et sans engagement de la part de la Municipalité. Il relève une petite erreur dans le rapport de la Commission des finances et de citer le 1<sup>er</sup> paragraphe de la 2<sup>e</sup> page: «*Or, de toute évidence, ce préavis montre qu'aucun progrès n'a été fait dans ce sens par la Municipalité, puisque, d'une part, l'accès aux installations du Tennis Club (douches et vestiaires) reste essentiellement réservé à ses membres*», mais dans la convention mentionnée, il y aura 1 vestiaire qui sera disponible justement pour les membres qui voudront pratiquer autre chose. Concernant les compteurs d'eau, la Municipalité a décidé qu'il en serait installé un que pour la partie restaurant, ce qui clarifiera la situation et permettra d'encaisser la facture "eau" ainsi que les taxes d'épuration. Merci de soutenir ce préavis.
- M. Barioni: il est vrai que l'information a été donnée à la dernière séance. Il aimerait savoir si un privé qui désire aller plus vite peut avoir ce type d'autorisation anticipée? Si c'est le cas tant mieux, ce serait quelque chose de nouveau, mais qui à sa connaissance, n'existe pas.
- M. Th. Genoud: là, il ne s'agit pas du tout de la même chose. Tout propriétaire qu'il soit privé ou qu'il soit public doit mettre à l'enquête ses travaux, une fois tous les documents nécessaires réunis. Ici, c'est sur une propriété communale et il faut l'accord du propriétaire, d'où l'avertissement au Conseil que la Municipalité avait donné son accord pour anticiper l'enquête à la décision du Conseil; il n'y a aucune mention sur l'enquête publique qui dit que le droit de superficie a été donné au Tennis. Il ne peut pas construire la halle sans avoir eu ce permis de construire, sans avoir eu l'accord de la commune, du Conseil communal d'augmenter le droit de superficie. Un privé qui veut modifier ou construire sa maison, c'est lui-même, par l'intermédiaire d'un professionnel, qui fait l'enquête publique et qui se donne l'autorisation; il n'y a pas à attendre l'autorisation d'un propriétaire ou d'un financier pour aller de l'avant. Aucune faveur n'a été donnée au Tennis, il s'agit seulement d'une anticipation. Si le droit de superficie venait à ne pas être donné, ça s'arrête là, il n'y a aucune conséquence sur l'enquête publique.
- M. Cosandier: le restaurant a des difficultés, comment cela va-t-il s'inscrire dans cette extension et aura-t-il une restructuration pour une fréquentation plus dynamique? Y-a-t-il des critères minima pour construire cette halle et ceux énergétiques en particulier ont-ils été pris en considération?
- M. Th. Genoud: la nouvelle Loi sur l'énergie va entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet et le projet du Tennis sera conforme à cette Loi. Il est vrai que le restaurant a de la peine, il y a un nombre "critique" de places et pour faire tourner un établissement, il est nécessaire d'avoir de la place d'où l'agrandissement projeté.
- M. Girardet: pour avoir l'habitude d'aller jouer au tennis en hiver, il est rare que le chauffage fonctionne dans la partie existante d'excellente qualité et répondant aux critères énergétiques. Les portes sont souvent ouvertes, tellement y fait chaud dans cette halle!
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### *Décision*

*Par 48 oui, 4 avis contraires, 9 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis N° 64 concernant:*

- *l'extension du droit de superficie en faveur du Tennis Club de Gland pour la construction d'une halle de tennis au lieu-dit «En Bord»;*
- *l'autorisation de cautionner un emprunt que pourrait contracter ladite société, soit:*
  - *d'autoriser la Municipalité à étendre, gratuitement, la surface du droit de superficie N° 4130 du 12 mai 2004 de 2'711 m<sup>2</sup> à 4'982 m<sup>2</sup> sur la parcelle N° 1548 et 1579 sise au lieu-dit «En Bord» en faveur du Tennis Club de Gland;*
  - *de prolonger la durée de l'entier du droit de superficie N° 4170 jusqu'au 31 décembre 2044;*
  - *d'autoriser la Municipalité à engager la commune par le cautionnement, ceci jusqu'à concurrence de Fr. 2'430'000.- de l'emprunt contracté par le Tennis Club pour la construction d'une halle de tennis. Ce cautionnement sera amorti linéairement sur une durée de 30 ans dès la fin des travaux.*

## PREMIERE LECTURE

### **12. Préavis municipal N° 63 relatif à la construction d'un bâtiment destiné à l'Unité d'Accueil pour écoliers (UAPE) comprenant la structure "Pause-Déj.", des activités parascolaires et des salles de classe sur le site du Centre scolaire des Perrerets.**

- La séance est agendée le 30 juin 2014 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Jérôme Ghedira, Les Verts. *Membres:* Gilberte Corbaz, GdG – Jean-Luc Nicolet, GdG Sabine Million-Courvoisier, PLR – Charlotte Gabriel, Soc – Anita Waeber, Soc – Anna Pallotta Ladisa, UDC.

+ la Commission des finances.

- La discussion est ouverte.

- M. Gallay: s'interroge, toujours préoccupé par les finances communales, sur la solution proposée pour l'accueil parascolaire. Il ne parle pas de la qualité du bâtiment choisi ni de son architecture, mais plutôt du principe. A l'art. 63 de la Constitution vaudoise, on y voit que la responsabilité de la commune est avant tout d'organiser. Il regrette que la forme choisie dans ce préavis ne prévoit qu'une solution unique à savoir: construire un bâtiment communal de plus qui représentera des charges supplémentaires en termes d'acquisition, de maintien et de fonctionnement. De plus en "étatisant" la mise en place de solutions "clé en main" géré par la collectivité, on peut craindre de venir "tuer" les élans de solidarité citoyenne; enfin, s'il est vrai que cette solution semble idéale, avons-nous les moyens de nous l'offrir? Il prie la Commission technique de se poser les questions suivantes: a) est-il prévu de mettre à disposition ces infrastructures à d'autres usagers, en-dehors de leur utilisation parascolaire? b) existe-t-il un inventaire des solutions pré et parascolaires actuelles? c) quelles solutions alternatives peuvent être envisagées: mamans de jour; grands-parents de jour; petite unité d'accueil géré par des privés, des voisins; institution 100% privée; utilisation d'infrastructure existante telle que les classes pour le parascolaire? d) à ce jour, cette solution ne serait valable que les 40 semaines d'école par année, peut-on s'attendre à ce qu'elle devienne opérationnelle pendant les vacances? e) est-ce vraiment à la collectivité de supporter les frais de cette solution sachant que le rôle de la commune est "d'organiser" selon l'art. 63, al. 1 de la Constitution vaudoise? f) quels encouragements la commune offre pour développer des solutions alternatives organisées par des Associations bénévoles, exemple «Classes tartines» à Nyon? Et, question à la Commission des finances: avons-nous les moyens de nous l'offrir?

- Mme Labouchère: l'art. 63 de la Constitution va avoir une Loi d'application, laquelle est en travail au niveau du Canton, donc des précisions seront faites. Cette disposition n'est pas la seule qui donne l'obligation d'intégrer les enfants, il y a le Concordat HarmoS qui a été accepté par le canton de Vaud, on doit le mettre en vigueur et delà découle beaucoup d'obligations pour l'accueil parascolaire; c'est un des éléments qui oblige les communes à respecter l'accord HarmoS qui est entré en vigueur.

- Mme Girod: l'UAPE prévue dans le bâtiment est précisément une association, en l'occurrence une fondation qui gère La Ruche. Tout ce qui touche à l'accueil de la petite enfance a été remis dans le réseau d'accueil des Toblerones (RAT). Ces réseaux sont obligatoires de par la Loi qui impose un regroupement par réseau, ce qui a été fait. Dans ce réseau, il y a 3 types d'accueil: le préscolaire (qui va des bébés jusqu'à la 1<sup>ère</sup> HarmoS); le parascolaire (matin, midi et après l'école) et les accueillantes, anciennement mamans de jour. Chaque famille a la liberté d'organiser son accueil comme elle l'entend, en comptant sur les grands-parents; il n'y a pas de concurrence par rapport à l'organisation des familles. Le besoin en placement d'enfants est vraiment réel, c'est quelque chose qui fait partie de notre société actuelle. La Loi qui découle de l'art. 63 est précisément là pour permettre aux parents d'exercer une vie professionnelle à côté de la vie familiale. Ce n'est pas pour simplement subventionner des personnes qui ne veulent pas garder leurs enfants, mais au contraire pour soutenir l'économie et le dynamisme du Canton en offrant des solutions d'accueil pour les enfants des personnes qui travaillent. Le Règlement du RAT est très

clair, l'accueil est réservé aux gens qui exercent une activité pour subvenir à leurs besoins et qui potentiellement génère des impôts pour les communes.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **13. Préavis municipal N° 65 relatif au règlement communal concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire.**

• La séance est agendée le 2 juillet 2014 à 19h30. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Gilles Davoine, GdG. *Membres:* Heinz Beutler, PLR – Charanjit Dhanjal, Soc Martial Cosandier, Les Verts - Pascal Regazzoni, UDC

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **14. Préavis municipal N° 67 concernant le remplacement de la conduite d'eau sous pression située à l'Avenue du Mt-Blanc sur le tronçon compris entre la Route de Begnins et la Rue du Midi.**

• La séance est agendée le 8 juillet 2014 à 19h30. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Pascal Regazzoni, UDC. *Membres:* Daniel Richard, GdG – Jacques Tacheron, PLR Véronique Villaine, Soc – Moritz de Hadeln, Les Verts.

+ la Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- M. Labouchère: demande à la Commission de se pencher sur les honoraires de l'ingénieur civil qui lui paraissent élevés, 15% est-ce une chose normale?
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **15. Préavis municipal N° 68 relatif à l'acquisition d'une fraction de la parcelle N° 436 d'une superficie de 6'023 m<sup>2</sup> sise au lieu-dit «En Vertelin».**

• La séance est agendée le 7 juillet 2014 à 19h30. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Georges Grandjean, GdG. *Membres:* Pierre Parvex, GdG – Anna Beutler, PLR – Claudine Deprez, PLR – Marc-Antoine Senn, Soc – Patrick Uebelhart, Les Verts – Pascal Regazzoni, UDC.

+ la Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## **AUTRES OBJETS**

### **16. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Jeannette Weber «Qu'entreprend la Municipalité contre le "littering" dans notre commune?».**

• La séance est agendée le 2 juillet 2014 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Larry Sarrasin, Soc. *Membres:* Line Gilliard, GdG – Jeannette Weber, PLR Jérôme Ghedira, Les Verts – Yves Clerc, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **17. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Catherine Labouchère «Incivilités et sécurité à Gland: bilan et perspective» (2<sup>e</sup> réponse).**

• La séance est agendée le 1<sup>er</sup> juillet 2014 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Myriam Grandjean, GdG. *Membres:* Guillaume Labouchère, PLR – Marcel Brauch, Soc Patrick Uebelhart, Les Verts – Jean-Marc Guibert, UDC.

- La discussion est ouverte.
- Mme Labouchère: cette réponse est nettement plus étoffée et complète que la première. Elle souhaite que la Commission regarde si toutes les propositions qui avaient été faites se retrouvent dans les intentions de la Municipalité et désire voir la conclusion plus détaillée; mettre en œuvre des groupes de travail thématiques c'est très bien et elle aimerait que cela se concrétise de façon claire.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **DIVERS**

### **18. Nomination du Bureau du Conseil pour l'année 2014-2015.**

- Le président rappelle que, selon notre Règlement, le président et les vice-présidents sont nommés au scrutin individuel secret. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en considération pour le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.

#### **Election du président**

Au nom du groupe UDC, M. P. Regazzoni propose M. Maurizio Di Felice, actuel vice-président et le présente. M. Di Felice a toujours vécu dans notre commune et après y avoir effectué toute sa scolarité, il fait un apprentissage de cuisinier au Buffet de la Gare. CFC en poche, il part à Berne puis en divers lieux en Suisse alémanique. Il est naturalisé en 1988 et fera son Ecole de recrues à Fribourg en 1992 en tant que Cpl Chef de cuisine, puis Fourrier, Lt QM et Capitaine. En 2011, il entre au Conseil communal et fait partie de la Commission des finances, il a été scrutateur, puis successivement 2<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup> vice-président. Merci de lui réserver bon accueil.

- Il n'y a pas d'autres propositions et la candidature de M. Maurizio Di Felice est soumise au vote.

#### **Résultat**

*Bulletins délivrés:* 63 – *rentrés:* 63 – *blancs:* 2 – *nul:* 0 – *bulletins valables:* 63 – *majorité:* 32

M. Maurizio Di Felice est élu par 58 voix. Il y a 3 voix éparses.

- Le président demande à M. Di Felice s'il accepte cette nomination.
- M. Di Felice: accepte son élection et remercie les Conseillers pour leur confiance, ses collègues pour leur soutien depuis le début de la législature. Il espère que l'année se déroulera bien et donne rendez-vous au 11 septembre. Du fait de cette élection, il démissionne de la Commission des finances.

#### **Election du 1<sup>er</sup> vice-président**

- Au nom du groupe GdG, M. Laurent Bachelard propose M. Daniel Calabrese, actuel 2<sup>e</sup> vice-président.
- Il n'y a pas d'autres propositions et la candidature de M. Daniel Calabrese est soumise au vote.



### Résultat

*Bulletins délivrés: 63 – rentrés: 63 – blancs: 1 – nul: 0 – bulletins valables: 63 - majorité: 32*  
M. Daniel Calabrese est élu par 62 voix.

- Le président demande à M. Calabrese s'il accepte cette nomination.
- M. Calabrese: est très touché par cette marque de confiance et accepte son élection.

### Election du 2<sup>e</sup> vice-président

- Au nom du groupe PLR, Mme Weber propose la candidature de M. Christian Gander et le présente. M. Gander siège au Conseil communal depuis 1988. Il travaille dans une grande régie de la région. Il est marié et père d'une fille.
- Il n'y a pas d'autres propositions et la candidature de M. Christian Gander est soumise au vote.

### Résultat

*Bulletins délivrés: 63 – rentrés: 63 – blancs: 7 – nul: 0 – bulletins valables: 63 - majorité: 32*  
M. Christian Gander est élu par 53 voix. Il y a 3 voix éparses.

- M. Gander étant excusé, Mme Weber, présidente du groupe PLR, lit le message de M. Gander: *«Pour des raisons professionnelles, je ne peux malheureusement pas être avec vous ce soir et croyez bien que je le regrette. Toutefois, je tenais à vous confirmer mon intérêt au poste de 2<sup>e</sup> vice-président de notre Conseil communal pour la prochaine année de législature. J'accepte d'ores et déjà cette charge dans le cas où vous m'accorderiez votre confiance, pour laquelle je vous remercie vivement».*

### Election de deux scrutateurs

- Le président rappelle que lorsque le nombre des candidats pour la nomination des scrutateurs et des suppléants est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal (art. 13 de notre Règlement).
- Les deux candidats déclarés au poste de scrutateurs sont:  
MM. Jacques Carpentier (PS) et Jérôme Ghedira (Les Verts).
- Il n'y a pas d'autres propositions. Les candidatures de MM. Jacques Carpentier et Jérôme Ghedira sont soumises au vote, à main levée.

### Résultat

*A une large majorité, sans avis contraire et 1 abstention signifiée.*  
*MM. Carpentier et Ghedira sont élus scrutateurs.*

### Election de deux scrutateurs-suppléants

- Les deux candidats déclarés au poste de scrutateurs-suppléants sont:  
MM. Yves Clerc (UDC) et Evan Lock (GdG).
- Il n'y a pas d'autres propositions. Les candidatures de MM. Yves Clerc et Evan Lock sont soumises au vote, à main levée.

### Résultat

*A une large majorité, sans avis contraire et sans abstention*  
*MM. Clerc et Lock sont élus scrutateurs- suppléants.*

## **19 Nomination de la Commission de gestion.**

- Le président précise que cette Commission est réélue toutes les années et que ses membres sont rééligibles. Il existe un tournus entre le PLR et les socialistes (Soc), qui ont à tour de rôle soit 1 membre, soit 2 membres. Les candidats déclarés sont les suivants:  
Mmes et MM: Evan Lock et Pierre Parvex (GDG); Marek Swierkosz (PLR); José Da Silva et Véronique Villaine (Soc); David Marandola (Les Verts); Yves Clerc (UDC).
- Il n'y a pas d'autres propositions. Les candidatures sont soumises au vote, à main levée.

### **Résultat**

*A une large majorité, sans avis contraire et sans abstention*

*Mme Villaine et MM. Lock, Parvex, Swierkosz, Da Silva, Marandola et Clerc sont élus à la Commission de gestion.*

## **20 Nomination d'un membre à la Commission des finances.**

- Suite à la nomination de M. Di Felice à la présidence du Conseil communal, sa place est à repourvoir au sein de cette Commission. Mme Isabelle Wegmann est proposée par M. Di Felice.
- Il n'y a pas d'autres propositions. La candidature est soumise au vote, à main levée.

### **Résultat**

*A une large majorité, sans avis contraire et sans abstention*

*Mme Wegmann est élue à la Commission des finances.*

## **21 Election et assermentation d'une secrétaire-suppléante.**

- Conformément aux art.12 et 13 de notre Règlement, il sera procédé à l'élection puis à l'assermentation d'une secrétaire-suppléante. L'élection, comme précédemment, aura lieu au bulletin secret.
- Le Bureau propose deux candidates; le président les présente:

Mme Katherina Repond est Suisse, mariée, domiciliée à Le Vaud, francophone. Elle est licenciée en Sciences Politiques (2003). Elle a travaillé au siège du TCS à Genève, y a notamment tenu les procès-verbaux des séances et rempli des postes à responsabilités durant cinq ans (2007-2011). Elle maîtrise tous les logiciels usuels. Mme Repond suit régulièrement la vie de Gland à travers le site de notre commune. Elle a précisé être disponible, ne pas rechercher un travail rémunéré, mais désire s'engager dans une occupation intéressante, comme celle que nous offrons.

Mme Charlotte Ghedira est Suisse, domiciliée à Gland, francophone. Après avoir travaillé pendant plus de 15 ans comme secrétaire qualifiée, elle a vécu quelques années en Tunisie où elle a géré un restaurant et un centre touristique. En 1995, elle revient s'établir à Gland. Elle est détentrice d'un CFC d'employé de commerce et de secrétariat (1975) et d'un diplôme de collaborateur qualifié SVR (Société vaudoise des Régisseurs) (2003). Depuis 1996, Mme Ghedira a travaillé avec diverses régies et gérances d'immeubles de la région. Elle est actuellement occupée à 50%, maîtrise tous les logiciels usuels, sait rédiger des procès-verbaux et s'intéresse à la politique de notre commune.

- Il n'y a pas d'autres propositions. Les candidatures de Mmes Katherina Repond et Charlotte Ghedira sont soumises au vote.

### **Résultat**

*Bulletins délivrés: 63 – rentrés: 63 – blancs: 3 – nul: 0 – bulletins valables: 63 - majorité: 32*

*Mme Repond est élue par 37 voix. Mme Ghedira obtient 23 voix.*

- Le président prie l'huissier de faire entrer la nouvelle élue et invite Mme Repond à venir devant le Bureau afin de prêter serment. Il demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.

- Mme Repond, après lecture du serment, promet de le respecter.
- Le président la félicite pour son engagement et lui souhaite la bienvenue.

## 12. Divers + propositions individuelles.

• Mme Labouchère: *«Par le présent courrier, je vous informe de ma démission du Conseil communal au 30 juin 2014. Cette décision, je l'ai prise librement, estimant qu'il y a "un temps pour chaque chose et qu'il faut faire chaque chose à temps". Je n'ai jamais été une adepte de la prolongation des mandats au-delà du raisonnable et, après un peu plus de 20 ans où j'ai eu l'honneur et le plaisir de siéger au sein de ce Conseil, je me réjouis de passer la main à une relève prometteuse qui s'investit dans mon Parti, le PLR.*

*J'aimerais ici remercier très chaleureusement les nombreuses personnes que j'ai côtoyées lors de mes mandats. Au fil des années, j'ai apprécié toutes les collaborations, tant avec les Conseillères et Conseillers communaux qu'avec les membres de la Municipalité, sans oublier les secrétaires du Conseil, les huissiers et la presse.*

*Cette tâche, je l'ai beaucoup aimée, aussi bien dans les Commissions que dans les débats. J'ai eu l'honneur de siéger au Bureau à plusieurs reprises et ai présidé ce Conseil en 2002, au moment où Gland a passé de statut de bourg à celui de ville.*

*Je vais garder le meilleur souvenir d'avoir pu, à ma modeste mesure, faire évoluer certains dossiers, notamment ceux concernant les gens à toutes étapes de leur vie.*

*Je ne quitte ni Gland, ni la politique, car je continue mon mandat au Grand Conseil avec enthousiasme. Je vais lui consacrer un peu plus de temps, tout comme celui que je vais passer avec ma famille, mes amis et la vie associative, qui, comme vous le savez, représente une part significative de mes activités depuis plus de 35 ans.*

*Ce soir, pas de nostalgie pour moi, seulement une grande reconnaissance pour toutes ces années en tant que Conseillère communale qui m'ont beaucoup apporté. Une page se tourne, mais d'autres chapitres vont s'écrire, c'est le cours normal de la vie.*

*Merci encore à vous toutes et tous et tous mes vœux pour la suite de vos délibérations au sein de ce Conseil que j'espère constructives et au service des citoyens dans leur diversité et non pas soumises à l'immédiateté réactionnelle. Je souhaite aussi que vous ayez toujours en tête de vos préoccupations le bien commun, car c'est ce dernier qui profite à tous». En guise de clin d'œil, Mme Labouchère cite la presse qui, il y a quelques mois, la qualifiait de figure historique; elle arrête à temps car n'a pas la vocation d'être une figure archéologique.*


- Mme Labouchère, très émue, regagne sa place accompagnée d'une standing ovation.
- M. Lock: émet l'idée d'organiser, une fois, un Conseil communal "extra muros". Avis pris auprès du Service cantonal des communes, il semblerait que cela soit possible. Le Bureau peut-il regarder la chose et rendre réponse lors d'un prochain Conseil?
- Le président étant arrivé au terme de son année de présidence, il adresse ces quelques mots:  
*«Pour conclure mon mandat, permettez-moi de vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée. Un grand merci tout particulier au Bureau et à la secrétaire qui m'ont secondé efficacement. J'ai essayé de remplir au mieux le mandat que vous m'aviez confié, non sans quelques moments d'inattention qui vous ont fait sourire... ce dont je m'excuse.*  
*Durant mon mandat, je note parmi d'autres choses:*
  - que la collaboration entre le Conseil et l'Exécutif est resté harmonieuse et constructive,
  - que nous avons enfin adopté le nouveau Règlement du Conseil communal,
  - que, malgré un budget trop limité, les activités culturelles de notre ville se sont multipliées,
  - que notre Fanfare s'est dotée d'un nouvel uniforme et d'une nouvelle bannière,
  - que Gland s'est vu attribué le label "Cité de l'énergie",
  - qu'à la surprise générale, le Canton a accepté de contrôler la qualité de l'air que nous respirons,
  - que le TUG s'est doté d'un autobus hybride, une première dans la région, et enfin
  - que de plus en plus de préavis et rapports de Commissions abordent des aspects environnementaux ou d'économies d'énergie, indépendamment de leur sujet.

*Ce fut pour moi une année passionnante et enrichissante. Comme dorénavant simple membre du Conseil, je continuerai, si ma santé me le permet, à contribuer particulièrement à la richesse et à la diversité de notre vie culturelle et à veiller à ce que notre environnement soit toujours meilleur. A toutes et à tous, un grand merci!»*

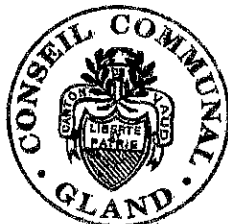
La parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous au 11 septembre 2014 à 19h30 pour la prochaine séance du Conseil communal, puis clôt celle de ce soir. Il est 22h10.

Pour le Bureau du Conseil communal:

Le président:



Moritz de Hadeln



La secrétaire:



Mireille Tacheron